

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO-PAOLI G., POLI M., TOMASINI L. procuration de NICOLAI M., SECONDI P., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., CHAMBE A., ACKER-CESARI V., ANDREANI N.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : NICOLAI M. procuration à TOMASINI L. , GIUDICELLI PA., ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 10

Nbre de conseillers ayant signé : 11

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage: 22/02/2024

Objet : Intégration dans la voirie communale des voies du lotissement privé U Listincu.

Le Maire dépose sur le bureau la demande formulée par l'ASL U Listincu pour l'intégration des voies du lotissement U Listincu dans la voirie communale.

Le Maire rappelle que les voies du lotissement sont achevées et assimilables à de la voirie communale mis à part un chemin de terre situé en partie Est, exclu de la procédure d'intégration.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclasserment des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide le classement dans la voirie communale des voies du Lotissement U Listincu à l'exclusion du chemin en terre situé en partie Est et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Fait et délibéré à Solaro le 27/09/2024

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

Le 30/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-02E-212002836-20240927-2024_50-DE